

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**2ÈME REUNION DE 2018**

**Séance du 4 et 5 avril 2018**

CD20180404\_40

id. 3778

*Les quatre et cinq avril deux mille dix huit, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. ALBUGUES (pouvoir à Mme BAREGES), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)*

*Nombre de membres du Conseil Départemental : 30*

*Quorum :16*

*Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE  
RÉHABILITATION DU SYSTÈME D'APPEL MALADE DE L'EHPAD  
"RÉSIDENTE DU LAC" À LAFRANÇAISE**

Le Conseil départemental a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Établissements pour Personnes Âgées (F.A.M.E.P.A) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement,
- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C des travaux,
- subvention maximum limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération, le Président du centre communal d'action sociale de Lafrançaise sollicite une aide départementale de 8 602,12 € en vue de réaliser des travaux de réhabilitation complète du système d'appel malade de l'EHPAD « résidence du Lac » à Lafrançaise. Le nouveau dispositif permettra d'équiper l'ensemble des personnels de récepteurs d'appel et assurera une meilleure réponse aux résidents.

Le coût des travaux s'établit à 43 010,63 €.

Le plan de financement proposé s'établit comme suit :

- subvention départementale.....	8 602,12 €
- crédits ARS.....	10 000,00 €
- autofinancement.....	14 908,51 €
- emprunt.....	9 500,00 €
Total.....	<b>43 010,63 €</b>

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 602,12 € à l'EHPAD « résidence du Lac » à Lafrançaise pour des travaux de réhabilitation complète du système d'appel malade ;

- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204142 sous fonction 538 du budget départemental (PAEM/SDB00496-2017).

P : 29

C : /

A : 1 (*Mme Jalaise ne prend pas part au vote*)

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC